

**DÉCISION 2012/686/PESC DU CONSEIL****du 6 novembre 2012****modifiant la décision 2012/333/PESC portant mise à jour de la liste des personnes, groupes et entités auxquels s'appliquent les articles 2, 3 et 4 de la position commune 2001/931/PESC relative à l'application de mesures spécifiques en vue de lutter contre le terrorisme**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 29,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 27 décembre 2001, le Conseil a arrêté la position commune 2001/931/PESC relative à l'application de mesures spécifiques en vue de lutter contre le terrorisme <sup>(1)</sup>.
- (2) Le 25 juin 2012, le Conseil a adopté la décision 2012/333/PESC <sup>(2)</sup>.
- (3) Le Conseil a établi qu'il n'y avait plus de raison de maintenir une personne sur la liste des personnes, groupes et entités auxquels s'appliquent les articles 2, 3 et 4 de la position commune 2001/931/PESC.
- (4) Ladite liste devrait être mise à jour en conséquence,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

*Article premier*

La personne mentionnée à l'annexe de la présente décision est retirée de la liste des personnes, groupes et entités figurant à l'annexe de la décision 2012/333/PESC.

*Article 2*

La présente décision entre en vigueur le jour de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à Bruxelles, le 6 novembre 2012.

*Par le Conseil*

*Le président*

A. D. MAVROYIANNIS

---

<sup>(1)</sup> JO L 344 du 28.12.2001, p. 93.

<sup>(2)</sup> JO L 165 du 26.6.2012, p. 72.

ANNEXE

**PERSONNE VISÉE À L'ARTICLE 1<sup>er</sup>**

WALTERS, Jason Theodore James

---